



**Union nationale des affaires sociales**

**SNTEFP-CGT**

Syndicat national travail, emploi et formation professionnelle

50 ter, rue de Malte 75011 Paris - [syndicat.cgt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cgt@travail.gouv.fr)

<http://www.cgt-tefp.fr>

## **Lettre ouverte à M. Joël Blondel, directeur des ressources humaines**

Paris, le 26 novembre 2014

Monsieur,

Lors de la première journée de la semaine d'accueil des ITS 2014 à Marcy l'Etoile, la direction de l'INTEFP a annoncé aux lauréats que durant leur formation de six mois et demi, aucun jour de RTT ne leur serait attribué. Cette décision découle du fait que les journées de formation ne seront prises en compte que pour 6 heures de temps de travail effectif.

Cette annonce, qui n'avait fait l'objet d'aucune information particulière avant le début de la formation, a été rejetée par l'ensemble des stagiaires.

Nous tenons à vous rappeler, que le concours de l'EPIT a porté lauréats un nombre important de stagiaires ayant une vie familiale et privée. A ce titre, un sacrifice leur est déjà demandé pour le temps de déplacement nécessaire à leur formation. Aujourd'hui il est demandé brutalement de faire un nouveau sacrifice au terme de leur formation.

Cette position est d'autant plus rejetée qu'à ce jour les périodes de formation continue ne donnent pas lieu à proratisation des JRTT alors que le temps de travail des agents en formation continue est le même que celui des ITS. De plus l'année dernière, dans la grande majorité des régions, le droit à JRTT été maintenu pour les agents de la promotion ITS 2013.

Le maintien de cette position de la part de l'INTEFP entraînerait de fait une rupture d'égalité de traitement.

Nous vous demandons donc officiellement le maintien pour tous les agents en formation de leurs droits à JRTT.

Veillez recevoir nos salutations syndicales.

**Le bureau national du SNTEFP-CGT**